

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2012

ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX SOINS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE - (N° 284)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 18

présenté par
M. Philippe Vigier

ARTICLE 10

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les masseurs-kinésithérapeutes s'étant engagés dans un mécanisme conventionnel de régulation de leur installation, il est proposé de supprimer cet article.